

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 29 DEC 2017

N°2017 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Des concours professionnels de recrutement de chirurgiens-dentistes généralistes pour des formations spécialisées, session 2017, sont ouverts pour complément d'effectif le dimanche 21 janvier 2018, dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes est de cinq (05) et est reparti comme suit :

| N° d'ordre   | Intitulé du concours               | Postes    | Lieu de formation  |
|--------------|------------------------------------|-----------|--------------------|
| 1.           | Chirurgie buccale et odontologique | 01        | Sous-région/Europe |
| 2.           | Odontologie prothétique            | 02        |                    |
| 3.           | Biomatériaux en odontologie        | 01        |                    |
| 4.           | Odontologie pédiatrique            | 01        |                    |
| <b>TOTAL</b> |                                    | <b>05</b> |                    |

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ces concours, les chirurgiens-dentistes généralistes de la catégorie P échelle C titularisés, en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017.

Les chirurgiens-dentistes généralistes de la catégorie P échelle C intégrés en 2016 et dispensés du SND peuvent également faire acte de candidature.

Les agents intégrés dans la Fonction publique dans d'autres emplois ou déjà en formation dans une université ou une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

